

Bulletin Mars 2022

Le nouveau texte de Loi sur la démocratisation du sport vient d'être voté au parlement. Depuis plusieurs mois l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM) s'est battue, avec notre soutien, afin que les mots : « juges et arbitres » figurent en bonne place dans la Loi française.

Le nouveau texte place les arbitres ou juges au même rang que les sportifs :

Article 6

⑤ « Des représentants des entraîneurs et des arbitres, élus par leurs pairs, siègent avec voix délibérative au sein de l'organe collégial d'administration de la fédération délégataire.

Article 11 bis B

③ 3° À l'article L. 221-3, après le mot : « sportifs », sont insérés les mots : « et arbitres et juges » ;

④ 4° Au premier alinéa de l'article L. 221-4, après le mot : « sportifs », sont insérés les mots : « ni aux arbitres et juges de haut niveau » ;

⑤ 5° À la première phrase du second alinéa du même article L. 221-4, après le mot : « niveau », sont insérés les mots : « ou celle d'arbitre ou de juge sportif de haut niveau » ;

⑥ 6° L'article L. 221-11 est ainsi modifié :

⑦ a) À la fin de la première phrase du premier alinéa, les mots : « et des sportifs des collectifs nationaux » sont remplacés par les mots : « , des sportifs des collectifs nationaux et des arbitres et juges sportifs de haut niveau » ;

Cliquez sur le lien : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15t0797_texte-adoptee-seance pour voir le texte intégral. Nous devons reconnaître le travail, la persévérance et l'implication de l'AFCAM pour la défense du corps arbitral et nous sommes fiers de siéger au sein de cette instance.

Les fédérations vont devoir modifier leurs statuts pour intégrer cette nouveauté.

Les arbitres vont devoir assumer cette nouveauté. Depuis toujours nous vous proposons une place spéciale au sein de l'ANAVB saisissez cette opportunité.

Prenez toujours soin de vous et de vos proches.